

QUE soit approuvée la lettre d'entente portant sur le remplacement de l'Accord relatif à la restructuration au Québec de la Prestation fiscale pour le revenu de travail, dont le texte sera substantiellement conforme à celui du projet de lettre d'entente joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

60378

Gouvernement du Québec

Décret 1012-2013, 2 octobre 2013

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la santé qui se tiendront les 3 et 4 octobre 2013

ATTENDU QUE les conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la santé se tiendront les 3 et 4 octobre 2013 à Toronto (Ontario);

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale-territoriale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste :

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Réjean Hébert, dirige la délégation québécoise aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la santé;

QUE la délégation québécoise, outre le ministre, soit composée de :

— monsieur Cyril Malouet, attaché politique, cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux;

— monsieur Luc Castonguay, sous-ministre adjoint Direction générale de la planification, de la performance et de la qualité, ministère de la Santé et des Services sociaux;

— monsieur Nicolas Seney, conseiller en affaires intergouvernementales, ministère de la Santé et des Services sociaux;

— madame Claire Robitaille, conseillère en relations intergouvernementales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

60379

Gouvernement du Québec

Décret 1013-2013, 2 octobre 2013

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise aux rencontres provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des aînés qui se tiendront les 9 et 10 octobre 2013

ATTENDU QUE les rencontres provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des aînés se tiendront à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), les 9 et 10 octobre 2013;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit notamment que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable des Aînés et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste :

QUE la sous-ministre adjointe, madame Catherine Ferembach, dirige la délégation québécoise lors des rencontres provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des aînés qui se tiendront les 9 et 10 octobre 2013;

QUE la délégation soit composée, outre la sous-ministre adjointe, des personnes suivantes :